



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
COMMUNE DE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**SCEA DE CHADEFAUD**

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE**

**SAINT-BONNET**

Par arrêté préfectoral du 31 août 2023, est prescrite l'ouverture d'une enquête publique, d'une durée de 17 jours consécutifs, du mardi 26 septembre 2023 à 14h00 au jeudi 12 octobre 2023 à 18h00 (heure de clôture de l'enquête) à la mairie de SAINT-BONNET relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SCEA de CHADEFAUD, sise 11 route des 5 ponts, au lieu-dit Chadefaud à SAINT-BONNET, dirigée par M. Stéphane COICAUD, pour la création de quatre nouveaux chais de stockage d'alcools de bouche sur le site qu'elle exploite à la même adresse.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande peut être obtenue auprès du responsable du projet, M. Stéphane COICAUD (Tél. 06 86 16 22 49).

Le site relève du régime de l'autorisation au titre de la rubrique n° 4755 de la nomenclature des installations classées.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de SAINT-BONNET (siège de l'enquête), les mardi et jeudi de 13h30 à 18h30, ainsi que sur le site de la préfecture [www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-IOTA/SAINT-BONNET](http://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-IOTA/SAINT-BONNET).

Un accès au dossier d'enquête publique est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les halls d'accueil de la préfecture de la Charente et de la sous-préfecture de Cognac, aux heures habituelles d'ouverture du public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouverts à cet effet à la mairie de SAINT-BONNET ou adresser toute correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de SAINT-BONNET ou bien par courriel à l'adresse suivante [pref-obs-ep-SAINT-BONNET@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-SAINT-BONNET@charente.gouv.fr)

Celles-ci pourront être consultées sur le site de la préfecture : [www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-IOTA/SAINT-BONNET](http://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-IOTA/SAINT-BONNET).

Le président du tribunal administratif de Poitiers a désigné Mme Esméralda TONICELLO (formatrice et conseillère en relations sociales) en qualité de commissaire enquêteur titulaire ainsi que Mme Paulette MICHEL (attachée principale d'administration de l'équipement à la retraite) en qualité de commissaire enquêteur suppléant qui n'interviendra qu'en cas de remplacement.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie de SAINT-BONNET les :

- mardi 26 septembre 2023, de 14h00 à 17h00,
- jeudi 5 octobre 2023, de 15h00 à 18h00,
- jeudi 12 octobre 2023, de 15h00 à 18h00.

./.

Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la sous-préfecture de Cognac, à la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement) et à la mairie de SAINT-BONNET, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La préfète de la Charente statuera sur cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Le dossier soumis à enquête ainsi que les documents relatifs à l'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture : [www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-IOTA/SAINT-BONNET](http://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-IOTA/SAINT-BONNET).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès l'ouverture de l'enquête publique.